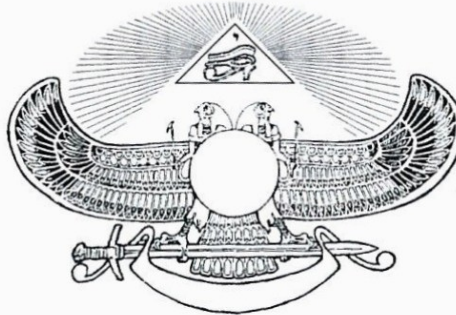


A.: L.: G.: D.: S.: A.: D.: M.:

ORDRE INTERNATIONAL DU RITE ANCIEN ET PRIMITIF DE MEMPHIS-MISRAÏM
SOVERAIN SANCTUAIRE INTERNATIONAL

Rite Primitif
Paris 1721

Rite Primitif des Philadelphes
Narbonne 1779



Rite de Misraïm
Venise 1788

Rite de Memphis
Montauban 1815

Le Grand Maître Mondial
Grand Hiérophante

DECRET MAGISTRAL DN/02/2008

Nous, **Willy RAEMAKERS**, Grand Maître Mondial 99^{ème} degré, Grand Hiérophante du Rite, assisté des Patriarches Grands Conservateurs de l'Ordre 95^{ème} degré et agissant conformément aux articles 38, 47, 57 et 58 des Grandes Constitutions de l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm,

Vu l'article 2 – 03 des Grandes Constitutions du Souverain Sanctuaire International de l'Ordre International Mixte du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm et l'article 2 – 07 du Règlement intérieur de la FACC,

Vu le balustre du 5 mai 2008 de la T.:S.:S.: Carole Frosio, Présidente déléguée du Souverain Sanctuaire International Mixte, annexé au présent Décret Magistral,

Constatant que les TT.:SS.:FF.: Philippe LAVENU, Alain de la THIBAUDERIE, Sébastien SUZZONI, Alain BARDON et Didier ARAGON de même que la T.:Ill.:S.: Sylvie ZOUIN, ont pris part à une réunion le 4 mai 2008 visant à créer un organe, dénommé *Grand Conseil*, devant se substituer aux organes officiels de l'Ordre, que ledit « Grand Conseil » a adopté une position sur la Grande Hiérophanie, nonobstant l'opposition formelle de la T.:S.:S.: Carole Frosio présente à cette réunion,

Considérant qu'en remettant en cause la fonction même de Grand Hiérophante qui nous a été transmise en la forme appropriée par le T.:S.:F.: Cheickna SYLLA, Passé G.:M.:M.: les FF.: susnommés ont manqué gravement à leur obligation principale de Grand Conservateur de l'Ordre qui est de diriger les Frères et les Sœurs, d'observer et de faire observer les principes et les doctrines de l'Ordre en général et des Grandes Constitutions et Règlements Généraux du Rite en particulier et que tous ont ainsi délibérément et consciemment violé les Traditions de l'Ordre Maçonique, les usages de la Franc-Maçonnerie Universelle, les Grandes Constitutions et Règlements Généraux et les Serments divers prêtés par eux,

DECIDONS DE RADIER DU RITE LES FF.: Philippe LAVENU, Alain de la THIBAUDERIE, Sébastien SUZZONI, Alain BARDON et Didier ARAGON, AINSI QUE LA T.:Ill.:S.: Sylvie ZOUIN

ORDONNONS DE PORTER LA PRESENTE DECISION A LA CONNAISSANCE DES GRANDS MAITRES NATIONAUX, DES FF.: ET SS.: EN NOS ORIENTS AINSI QUE DES PUISSANCES MACONNIQUES AMIES

FAIT AU ZENITH DE L'ORDRE CE 9 MAI 2008 ET SIGNE DE NOTRE MAIN

Willy RAEMAKERS
Grand Hiérophante

